

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 30 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 3^E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité de sélection.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.)

* * *

[Traduction]

LES DÉCRETS

DÉPÔT DES CHANGEMENTS

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, des pourparlers ont eu lieu avec les leaders parlementaires des partis d'opposition et avec les présidents de comités et greffiers concernés, au sujet de changements à apporter à des décrets qui ont été renvoyés à certains comités. La Chambre acceptera à l'unanimité que soit présentée une motion qui tend à corriger les irrégularités. Étaient incluses dans les renvois deux nominations de juges qui ne tombaient pas sous le coup de cette procédure. Je propose dans ma motion d'annuler ces renvois. Je propose donc:

Que les décrets C.P. 1986-1958 et C.P. 1986-2209, concernant certaines nominations à la Société canadienne des postes, déposés sur le Bureau le jeudi 16 octobre 1986 et déferés au Comité permanent de la consommation et des corporations, soient réputés avoir été retirés dudit Comité et déferés au Comité permanent de l'administration gouvernementale;

Que le décret C.P. 1986-2302, concernant certaines nominations à la Commission canadienne des droits de la personne, déposé sur le Bureau le vendredi 17 octobre 1986 et déferé au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, soit réputé retiré dudit Comité et déferé au Comité permanent des droits de la personne;

Que les décrets C.P. 1986-2040 et C.P. 1986-2041, concernant certaines nominations à la magistrature, déposés sur le Bureau le jeudi 16 octobre 1986 et déferés au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, soient réputés retirés dudit Comité et que leur dépôt soit déclaré nul et non avenu; et

Que la période de trente jours prévue pour l'étude par les comités respectifs des décrets C.P. 1986-1958, C.P. 1986-2209 et C.P. 1986-2302, conformément à l'article 103(1) du Règlement, soit réputée avoir commencée dès l'adoption du présent ordre par la Chambre.

[Français]

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'annonce de la motion. Plait-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1110)

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les questions resteront-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 29 octobre, de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-14, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit maintenant lu une 2^e fois et déferé à un comité législatif.

M. le Président: Avant de donner la parole au député de Regina-Est (M. de Jong), je voudrais lui signaler qu'à ma connaissance, il lui reste 11 minutes.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire poursuivre mes observations sur le projet de loi C-14. Comme les députés le savent, cette mesure découle du budget présenté par la ministre des Finances (M. Wilson) un peu plus tôt cette année. Elle vise à accroître les taxes de vente et d'accise sur de nombreux articles.